





## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.1 Document graphique

Commune au 1/6000 ème

Approuvé par délibération du Conseil Municipal : 15/02/2017

Pièce n°4.1

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR Modification simplifiée approuvée par délibération du conseil communautaire ECLA le 27/04/2023



INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul

Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr

Tél : 03.81.83.53.29 - initiative25@orange.fr

## Légende :

Limite de zone

Emplacement réservé

Espace boisé classé à conserver ou à créer L.113-1 du Code de l'Urbanisme

Espaces verts protégés (EVP) au titre du L.151-23 du COde de l'Urbanisme

Jardins cultivés à protéger

PPRi (Plan de Prévention des Risques inondations)

Zone 2 soumise à un risque géologique maîtrisable (construction soumise à étude géologique)

Zone humide

▲ Eléments du paysage à protéger au titre de l'article L.151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme

 Bâtiment pouvant changer de destination au titre du L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme

Typologie des zones :

UA : Zone urbaine ancienne

UB : Zone urbaine périphérique

UBa : secteur destiné à acceuillir des activités compatibles avec l'habitat

UBb : secteur occupé par de l'activité et qui est à terme destiné à de l'habitat

UBc : hameaux (ANC)

UL : Zone d'équipements publics et d'intérêt collectif

UXa : Zone à vocation économique artisanale et/ou industrielle

UXb : Zone à vocation économique commerciale

UXc : Zone à vocation économique orientée autour du tertiaire : service et bureau

1AU : Zone d'urbanisation future (dominante habitat)

A : Zone agricole

AL : Secteur de Taille et de Capacité d'Acceuil Limité (STECAL) ) vocation de tourisme; de loisirs et d'hébérgements

N : Zone naturelle et forestière

NV : Aire des gens du voyage

NL : Aménagements légers liés à la découverte et le mise en valeur de la nature

